

Les arrêtés du conseil des PLNB contiennent les politiques à jour et seront utilisés pour interpréter les politiques et les opérations relatives au quota. On peut se procurer un exemplaire des arrêtés en consultant le site Web (nbmilk.org) ou en communiquant avec le bureau aux coordonnées indiquées ci-dessus.

DEMANDE DE TRANSFERT D'UNE PARTIE DU QUOTA QUOTIDIEN À UN NOUVEAU PRODUCTEUR				
Conformément au paragraphe 4b) de l'Arrêté sur le transfert de quotas quotidiens				
Date de transfert demandée : _____		Quota quotidien total détenu avant le transfert _____ kg		
		Pourcentage du quota quotidien transféré au demandeur _____ % (À noter : Le pourcentage indiqué s'appliquera au quota quotidien (vendable et non vendable) détenu par le producteur cédant à la date de transfert demandée)		
Pour que le transfert entre en vigueur à la date de transfert demandée, les PLNB doivent recevoir le formulaire rempli au plus tard à 16 heures le premier jour ouvrage du mois précédent.				
Les signatures ci-dessous autorisent l'opération mentionnée ci-dessus.				
PARTIE À REMPLIR PAR LE PRODUCTEUR CÉDANT :		Nom du producteur cédant tel qu'il apparaît sur l'état de compte :		
N° de licence des PLNB	Téléphone : - - Téléphone : - - Courriel :	Le producteur doit être résident du N.-B. ou démontrer que le nom d'affaire est enregistré au N.-B.		
Type de propriété <input type="checkbox"/> individu <input type="checkbox"/> partenariat <input type="checkbox"/> société <input type="checkbox"/> autre				
		Adresse du producteur cédant telle qu'elle apparaît sur l'état de compte :		
Par la présente, je conviens/nous convenons de transférer au demandeur le pourcentage de quota quotidien (vendable et non vendable) indiqué dans la partie sur le transfert ci-dessus.				
_____ REPRÉSENTANT D'AFFAIRE (en lettres moulées)		_____ SIGNATURE		_____ DATE
_____ REPRÉSENTANT D'AFFAIRE (en lettres moulées)		_____ SIGNATURE		_____ DATE
PARTIE À REMPLIR PAR LE NOUVEAU PRODUCTEUR DEMANDEUR		Nom du nouveau producteur demandeur tel qu'il apparaît sur son état de compte et sur son permis de émis par la Commission:		
N° de licence des PLNB	Téléphone : - - Téléphone : - - Courriel :	Le producteur doit être résident du N.-B. ou démontrer que le nom d'affaire est enregistré au N.-B.		
Type de propriété <input type="checkbox"/> individu <input type="checkbox"/> partenariat <input type="checkbox"/> société <input type="checkbox"/> autre				
Un individu doit compléter le formulaire représentant d'affaire indiquant qui est le propriétaire de la licence. Un partenariat ou une corporation doit compléter le même formulaire et en plus fournir une lettre d'un avocat ou d'un comptable agréé démontrant que la licence est la propriété du partenariat ou de la corporation enregistré au Nouveau-Brunswick et démontrant les directeurs et officiers qui ont désigné d'agir pour la corporation.		Adresse du nouveau producteur telle qu'elle apparaît sur son état de compte :		
Par les présentes, je demande/nous demandons le transfert, du producteur cédant, du pourcentage de quota quotidien (vendable et non vendable) indiqué dans la partie sur le transfert ci-dessus.				
Je conviens/nous convenons de produire du lait et de le commercialiser par l'entremise des PLNB sur une base continue à partir de la date d'entrée en vigueur du transfert, conformément aux arrêtés du conseil.				
_____ REPRÉSENTANT D'AFFAIRE (en lettres moulées)		_____ SIGNATURE		_____ DATE
_____ REPRÉSENTANT D'AFFAIRE (en lettres moulées)		_____ SIGNATURE		_____ DATE
RÉSERVÉ À L'USAGE DES PLNB				
N° de LICENCE	QUOTA TRANSFÉRÉ	CODES DES RAISONS	DATES	APPROBATION
	kg			